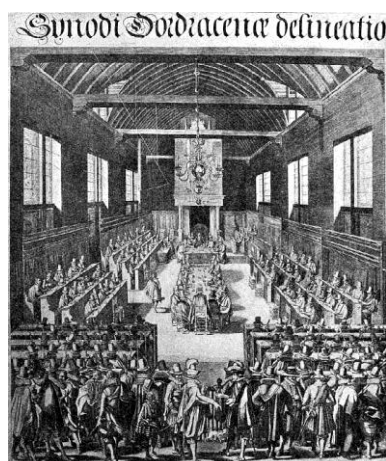


400 ans du SYNODE DE DORDRECHT
Souvenirs d'une page mouvementée du calvinisme en Europe et
aux Pays-Bas



Le Synode de Dordrecht



Kinderdijk

Voyage organisé par les AMIDUMIR
du
jeudi 25 au dimanche 28 avril 2019

VOYAGE du
Jeudi 25 au dimanche 28 avril 2019
Détails pratiques

HORAIRE DES VOLS

Date	Vol	Origine	Destination	Heure départ	Heure arrivée
25/04/19	KL 1924	GENEVA INTERNATIONAL AIRPORT 1	AMSTERDAM SHIPHOL AIRPORT	07 :20	09 :00
28/04/19	KL 1933	AMSTERDAM SHIPHOL AIRPORT	GENEVA INTERNATIONAL AIRPORT 1	17 :10	18 :40

HOTELS

25-28 avril 2019

Dordrecht dispose de peu d'hôtels pour des grands groupes. Les organisateurs ont donc choisi deux hôtels proches l'un de l'autre, plutôt qu'un grand hôtel hors de Dordrecht :

Nom	Adresse	Téléphone
VA : Villa Augustus	Orangelaan 7 3311 DORDRECHT	+31 78 639 3111

Nom	Adresse	Téléphone
B : Bellevue Groothoofd Hotel culinair	Boomstraat 37 3311 DORDRECHT	+31 78 633 25 00

Adresse des musées à Dordrecht

- De Het Hof : Museumstraat 32, 3311 XP Dordrecht (+3178 7705250)
 - Dordrechts Museum : Museumstraat 40, 3311 XP Dordrecht (+3178 7708708) info@dordrechtsmuseum.nl
- Adresse de la Grote Kerk : Lange Geldersekaade 2, 3311 CJ Dordrecht (Phone+3178 6144660)

400 ans du Synode de Dordrecht

Souvenirs d'une page mouvementée du calvinisme en Europe et aux Pays-Bas

Programme

Jeudi 25 avril 2019	07:20	Vol Genève-Amsterdam : (arrivée : 9 :00).
	09:45	Transport en car, depuis Amsterdam jusqu'à La Haye.
	10:30	Visite du Musée Mauritshuis avec guide (Rembrandt, Vermeer et autres peintres flamands).
	12:30	Déjeuner : Cafe Schlemmer, Lange Houtstraat 17 +31703609000.
	14:00	Car depuis La Haye jusqu'à Dordrecht (car dépose les valises dans les deux hôtels).
	15:30	Visite du Musée : « The Het Hof ».
	18:00	Prise de possession des chambres (pour les trois nuitées) dans deux hôtels (Bellevue et Villa Augustus).
	19:30	Dîner à la Villa Augustus. (Les résidents du Bellevue s'y rendent à pied. Ou : bus urbain no 10 à charge des voyageurs). Présentation par Christoph Stucki de « Dordrecht et la catastrophe naturelle de 1421 ».
Vendredi 26 avril 2019	09:00	Départ de l'hôtel pour Kinderdijk , héritage mondial de l'UNESCO (www.kinderdijk.nl).
	12:00	Retour à Dordrecht et déjeuner (précisé le jour même)
	14:30	Conférence du Professeur F. van Lieburg Lieu : salle de conférence de la Grote Kerk.
	16 :00	Visite au Musée Dordrecht de l'exposition spéciale 400 Synode de Dordrecht : « Travailler, prier et admirer », nouveau regard sur l'art et le calvisnisme ».
	20:00	Dîner à l'Hôtel Bellevue (Les résidents de la Villa Augustus s'y rendent à pied. Shuttle à disposition sur demande).
Samedi 27 avril 2019 (Journée du roi)	09 :00	Départ de l'hôtel pour la visite de la réserve naturelle Biesbosch.
	13 :00	<i>Déjeuner libre.</i>
	14 :30	Visite de la Grote Kerk avec le Révérend Paul Wansink, suivie d'un goûter offert par la Fondation de la Grote Kerk.
	20 :00	Dîner au Dordrechts Museum Art and Dining Restaurant, Museumstraat 38, 331XP Dordrecht (tél. +31786329100).
Dimanche 28 avril 2019	10 :30	Accueil à la Cathédrale Grote Kerk de Dordrecht par le Révérend Paul Wansink.
	11 :45	Apéritif (les AMIDUMIR rencontreront des paroissiens et des responsables de cette église. Ils offrent 10 bt de vin).
	13 :00	Départ en bus pour Amsterdam (pique-nique dans le bus).
	17 :10	Départ pour Genève (arrivée à 18 :40).

Trip to Dordrecht
 April 25 till April 28, 2019

Thursday April, 25, 2019	10 :30 : Arrival in Den Hague and visit of the Mauritshuis Museum 12 :30 Lunch, at Cafe Schlemmer, Lange Houtstraat 17, +31703609000 14 :00: departure by coach towards Dordrecht 15:30. Visit of the Museum “Het Hof” in Dordrecht 18:00 : Coach brings visitors to hotels (Villa Augustus and Bellevue) 19 :30 : Dinner : Restaurant Villa Augustus. Dinner after Christoph Stucki’s conference: “Dordrecht and the 1421 natural catastrophe”.
Friday April, 26, 2019	9 :00 : Coach to Kinderdijk (www.kinderdijk.nl) 11 :30 Back with the coach to Dordrecht 12 :00 Lunch (organized) 14 :30 : Conference on the Synod of Dordrecht by Prof. F. van Lieburg in the conference room of the Grote Kerk. 16:00 : Special exhibition at Dordrechts Museum : « Pray, Work and admire », new views on Calvinism and art ». 20 : 00 Dinner at Hotel Bellevue
Saturday April 27, 2019 National Day : Kings’ Birthday	9 :00: Visit of Biesbosch natural reserve 12 :00 : <i>Lunch (not organized)</i> 14:30: Rev. Paul Wansink welcomes visitors at the Grote Kerk and leads the special exhibition with two other guides. Tea offered by the Foundation of the Grote Kerk. 20:00: Dinner at Dordrechts Museum Art and Dining Restaurant, Museumstraat 38, 331XP Dordrecht (phone: +31786329100)
Dimanche 28 avril	10 :30 Welcome to Amidumir and Rev. Bernard Buunk at the Grote Kerk of Dordrecht by Reverend Paul Wansink 11 :45 : Aperero 13 :00 : Coach to Amsterdam. 17 :10: Flight to Geneva. 18:40: Arrival in Geneva

400 ans du Synode de Dordrecht Souvenirs d'une page mouvementée du calvinisme en Europe et aux Pays-Bas

Carte de Dordrecht (Dort)

(principaux lieux qui nous concernent : cf. flèches rouges)



400 ans du Synode de Dordrecht ***Souvenirs d'une page mouvementée du calvinisme en*** ***Europe et aux Pays-Bas***

INTRODUCTION

PRESENTATION GENERALE DU VOYAGE

La salle du Banquet Théologique au MIR nous fait découvrir que les Réformés au 17^{ème} et 18^{ème} siècle étaient agités par des points de vue contradictoires sur des questions de foi. Parmi les objets exposés dans cette salle, une gravure montre le Synode de Dordrecht auquel Théodore Tronchin et Jean Diodati représentèrent la Compagnie des pasteurs de Genève. Dordrecht s'apprête à célébrer ce fameux Synode qui s'est tenu dans ses murs du 13 novembre 1618 au 9 mai 1619. Une raison suffisante pour vous inviter à découvrir ce lieu important pour l'histoire de la Réforme.

Nous sommes très reconnaissants au professeur Olivier Fatio d'avoir accepté de donner aux participants au voyage un exposé sur le Synode de Dordrecht.

Mais Dordrecht est aussi une magnifique ville des Pays-Bas, dont l'architecture médiévale a été fort bien conservée. Le Musée « De Het Hof », à la muséographie originale et moderne, a été inauguré par le Roi Alexandre en 2015, et il est situé sur le lieu de la proclamation de l'indépendance des Provinces-Unies en 1572. Les grandes salles sur trois étages de cet ancien couvent des Augustins, vous feront découvrir des pages de l'Histoire du Protestantisme fort peu banales.

Les environs de Dordrecht recèlent d'autres perles telles que la Réserve naturelle de Biesbosch et les moulins de Kinderdijk, un site exceptionnel qui figure sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

D'autre part, Dordrecht n'est qu'à 50 km de La Haye et un détour s'imposait pour visiter le célèbre Musée Mauritshuis et ses magnifiques Vermeer.

I. Le calvinisme en mouvement

*Evelyne Fiechter-Widemann, anc. Présidente des Amidumir et membre associé de l'IRSE
(Université de Genève)*

Quelques réflexions d'ordre historique

Si l'histoire des Pays-Bas offre un terreau exceptionnel de recherche pour l'historien et le théologien curieux, les membres des Amidumir, à l'occasion de leur premier voyage en Hollande, devraient y trouver leur compte également.

C'est dans les sept provinces septentrionales des Pays-Bas, dites Provinces-Unies, que le calvinisme a trouvé un port d'attache pour la mise en place des institutions inspirées du Réformateur Jean Calvin.

L'histoire y fut tumultueuse, tant s'en faut, car le bruit des armes et de l'échafaud restent dans toutes les mémoires.

Toutefois, on pourrait dire que, miraculeusement, c'est dans ces sept Provinces que se développèrent les plus audacieuses conquêtes du monde moderne.

Qui pourrait contester qu'elles aient également, dès la fin du 16^{ème} siècle, jeté les bases de la liberté religieuse ?

Les quelques exemples qui suivent parlent d'eux-mêmes.

Les parents du célèbre philosophe Baruch Spinoza, auraient-ils pu fuir les persécutions au Portugal et s'établir à Amsterdam, si les Provinces-Unies n'avaient été terre de refuge pour la diaspora juive ?

Le célèbre philosophe John Locke aurait-il pu fuir l'Angleterre et s'y établir pour développer ses idées qui devaient inspirer Thomas Jefferson et la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis en 1776 ?

Non, cela n'aurait pas été possible.

Même René Descartes a estimé nécessaire de quitter la France pour Amsterdam, ville qui lui donnait le cadre idoine pour y rédiger son fameux « Discours de la Méthode ».

La question maintenant se pose de savoir si cette liberté trouve son origine dans les nouvelles idées diffusées par la réforme calviniste ou en raison de la prospérité qui régnait dans les Provinces-Unies au début du 17^{ème} siècle¹.

Sans entrer dans le débat, notons que la nouvelle foi, enseignée à l'Académie de Jean Calvin à Genève, le fut également dans des Universités comme celle de Leyde. Cette dernière fut le berceau de vocations de théologiens comme **Philippe Marnix**(1540-1598), seigneur de Sainte-Aldegonde² (qui, outre ses missions diplomatiques accomplies sur demande de Guillaume d'Orange-Nassau, dit le Taciturne, commença la traduction de la Bible en néerlandais) ou de juristes humanistes et protestants comme **Hugo de Grotius** (1583-1645). Il est encore bien connu de nos jours pour avoir inspiré la Charte des Nations-Unies en 1945, grâce à son traité « De la guerre et de la Paix ». J'en ferai état pendant le voyage puisqu'il s'est opposé à Gomar dans le cadre même du Synode de Dordrecht.

¹ Le 17^{ème} siècle fut appelé « siècle d'or » dans les Provinces-Unies, en raison d'une prospérité économique inégalée en Europe, due notamment à la création en 1602 de la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales, et de la bourse en 1609.

² Encyclopédie du protestantisme, GISEL, P. et KAENNEL, L. (dir.), Cerf-Labor et Fides, Paris-Genève, 1995 [2^{ème} édition. Quadrige-PUF-Labor et Fides, Paris-Genève, 2006], p. 870.

Il ne sera pas trop de ces quatre jours de voyage pour lancer un débat sur la question qui me taraude : Calvin mérite-t-il oui ou non la Légende noire qui lui colle à la peau, ou ne serait-il pas temps, enfin, de lui redonner la place qui lui revient, celle d'un homme d'une *grande pensée*, comme le professeur François Dermange, le qualifie dans son traité, « l'Ethique de Calvin », paru en 2017³ ?

Si je pose cette question c'est, qu'ayant suivi les cours de catéchisme à Genève où la personnalité de Calvin m'avait toujours fascinée, je ne puis me lasser de découvrir la modernité des œuvres du Réformateur français.

N'est-ce pas lui qui a :

- fondé les éléments de l'écologie ?
- lutté contre la superstition ?
- défendu la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Deux personnalités hors du commun au Synode de Dordrecht aux positions diamétralement opposées : Jean Diodati⁴ et Hugo de Grotius⁵

C'est le professeur Emidio Campi qui, il y a déjà une dizaine d'années, nous a présenté celui dont l'histoire retient qu'il a traduit la Bible en italien. Les Amidumir retiendront qu'il a représenté la face radicale du calvinisme au **Synode de Dordrecht**.

Si c'est Philippe Marnix qui a commencé la traduction de la Bible en néerlandais, les conflits religieux aux Pays-Bas l'ont empêché de parachever son œuvre. Hugo de Grotius, quant à lui, a manqué finir ses jours en prison pour avoir épousé les idées d'Arminius et non celles de Gomar dans le contexte houleux du **Synode de Dordrecht**. Une épouse fidèle lui ayant permis la fuite, l'histoire retient de lui qu'il a développé une théorie du droit international public, encore fort prisée de nos jours.

Conclusion :

Je postule que si les Provinces-Unies ont créé l'Europe moderne et jeté les bases de la liberté religieuse, ceci est dû notamment à l'esprit de Jean Calvin, dont l'œuvre est à redécouvrir encore et encore.

Les 400 ans du Synode de Dordrecht, où eut lieu le fameux débat qui mit aux prises les tenants du calvinisme officiel et les défenseurs des idées de Jacobus Arminius (1560-1609), est une occasion à ne pas manquer pour en savoir plus.

³ Dermange, François, *L'Ethique de Calvin*, Labor & Fides, 2017.

⁴ www.musee-reforme.ch (sous Amidumir/conférences)

⁵ Fiechter-Widemann, *Droit humain à l'eau : Justice ou...imposture ?*, Slatkine, 2017 (*dialogue virtuel avec Hugo de Grotius*, p. 195-203).

II. Les cinq « Canons de Dordrecht »

Documentation distribuée par le Professeur Olivier Fatio lors de sa conférence au Temple de Chêne-Bougeries, le jeudi 10 janvier 2019



Orientation bibliographique :

Il n'existe aucun ouvrage de vulgarisation sur Dordrecht en français. On peut se référer au classique Emile LEONARD, *Histoire Générale du protestantisme*, t.2, Paris 1961.

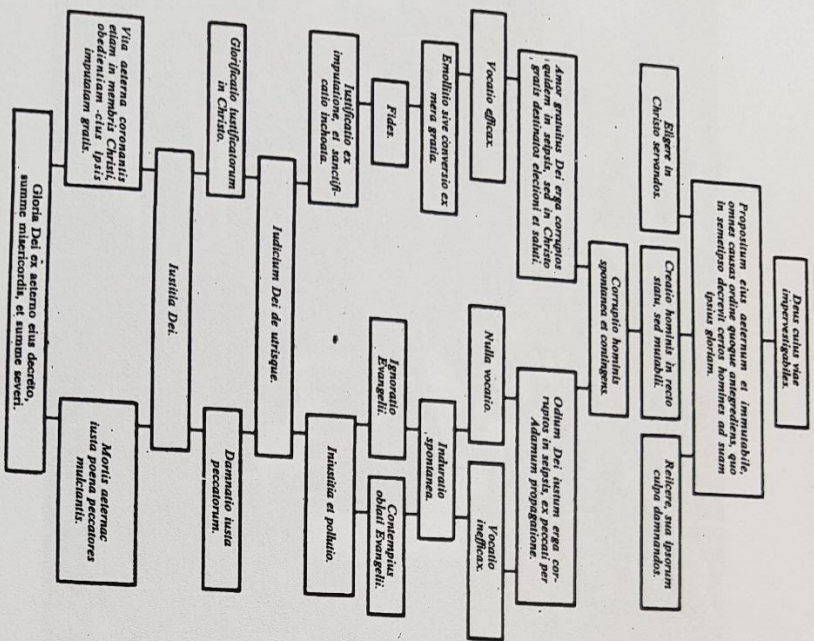
Pour un ouvrage synthétique, voir Van LIEBURG et GOUDRIAAN, *Revisiting the Synod of Dort (1618-1619)*, Leiden-Boston 2011.

En français, signalons le remarquable travail scientifique, publié par Nicolas Fornerod sous le titre : *Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève*, t. XIV (1618-1619). Le synode de Dordrecht, Genève 2012. La préface contient une description précise et très bien informée des diverses phases du synode et montre le rôle des délégués genevois, Jean Diodati et Théodore Tronchin.

Summa totius Christianismi, sive descriptio et distributio, causarum salutis electorum, et exiti reproborum, ex sacris literis collecta.

Th. de Bèze

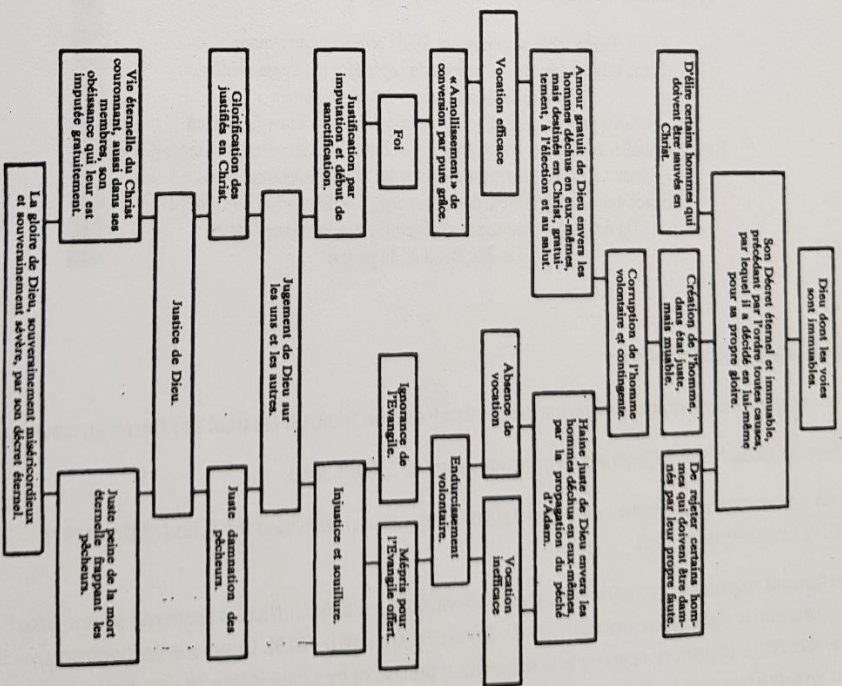
Table 7



O altitudo iudiciorum Dei! Quis prior dedit illi et retribuet ei? Rom. 11,36.

Schéma repris du Heppel/Bizer, Die Dogmatik der evangelisch-reformierten Kirche, Neukirchener Verlag, des Erziehungsvereins Neukirchener Verlag.

Somme de tout le christianisme ou description et division des causes du salut des élus et de la perdition des réprouvés, tirée des Saintes-Ecritures.



O profondeur des jugements de Dieu! Qui lui a donné le premier pour devoir être payé de retour? Rm 11,33 + 35.

Initialement ce schéma a paru dans un ouvrage intitulé « Tabula praedestinationis ». Il a été republié dans les « Tractationum theologicarum », Tome 1.

Calvin, *Institution chrétienne*, 2, 23, 8 :

L'homme trébuche selon qu'il avait été ordonné de Dieu ; mais il trébuche par son vice

Synode de Dordrecht, I Canons sur la prédestination (traduction Jean de Nérée. Leyde 1624).

7. Or l'Election est le décret immuable de Dieu, par lequel selon le très libre bon plaisir de sa volonté, de pure grâce, il a élu en Jésus Christ à salut avant la fondation du monde, d'entre tout le genre humain déchu par sa propre faute de sa première intégrité en péché et perdition, une certaine multitude de certains hommes, ni meilleurs, ni plus dignes que les autres, mais qui avec ceux-ci étaient gisants en une même misère. Lequel Jésus Christ, Dieu a aussi constitué de toute éternité Médiateur et Chef de tous les élus, et pour fondement de salut, et ainsi a arrêté de les donner à Christ pour les sauver, les appeler et tirer efficacement à la communion de celui-ci, et par sa parole et par son Esprit, ou bien de leur donner la vraie foi en lui, les justifier, sanctifier, et après les avoir puissamment conservés en la communion de son Fils, finalement les glorifier, à la démonstration de sa miséricorde, et à la louange des richesses de la gloire de sa grâce, selon qu'il est écrit, Ephésiens 1, 4-6, *Dieu nous a élus en Christ avant la fondation du monde, afin que nous fussions saints et irréprochables devant lui en charité, nous ayant prédestinés pour nous adopter à soi par Jésus Christ, selon le bon plaisir de sa volonté, à la louange de la gloire de sa grâce, de laquelle il nous a rendus agréables en son bien aimé.* Et Rom. 8. 29 *Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés, et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.*

10. La cause de cette Election gratuite, est le seul bon plaisir de Dieu, ne consistant point en ce qu'il a choisi pour condition de salut certaines qualités ou actions humaines, d'entre toutes celles qui sont possibles, mais en ceci qu'il a pris à soi en héritage particulier quelques certaines personnes d'entre la commune multitude des pécheurs, ainsi qu'il est écrit en Rom. 9, 11 *Avant que les enfants fussent nés, et qu'ils eussent fait ni bien ni mal, il lui fut dit (à savoir à Rebecca), le plus grand servira au moindre, ainsi qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esau.* Et Actes 13, 48. *Tous ceux qui étaient ordonnés à la vie éternelle crurent.*

Rejet des erreurs arminiennes Le synode rejette les erreurs de ceux qui enseignent :

5 *Que l'homme corrompu et animal peut si bien user de la grâce (par laquelle ils entendent la lumière de nature) ou des dons restés après la chute, que par ce bon usage, il peut peu à peu et par degrés obtenir une plus grande grâce, à savoir la grâce Evangélique ou salutaire, et le salut même ; et que par tel moyen Dieu, de sa part, se montre prêt à révéler Jésus Christ à tous [...].*

II Canons sur la mort de Jésus-Christ et la rédemption des hommes par celle-ci

8. Car tel a été le très libre conseil et la très favorable volonté et intention de Dieu le Père, que l'efficace vivifiante et salutaire de la mort très précieuse de son Fils s'étendît à tous les élus, pour leur donner à eux seuls la foi justifiante, et par celle-ci les amener infailliblement à salut, c'est-à-dire que Dieu a voulu que Jésus Christ par le sang de la croix, par lequel il a confirmé la nouvelle Alliance, rachetât efficacement tous ceux, et non autres, d'entre tout peuple, nation, et langue, lesquels de toute éternité ont été élus à salut et lui ont été donnés du Père, leur donnât la foi, laquelle comme aussi tous les autres dons du s. Esprit il leur a acquis par sa mort, les purgeât par son sang de tous péchés et originel et actuel, comme tant après que devant la foi, les conservât fidèlement jusques à la fin et finalement les fît comparaître devant soi glorieux, sans aucune tâche, ni macule.

6. Quant à ce que plusieurs appelés par l'Evangile ne se repentent point, ni ne croient en Jésus Christ, mais périssent en infidélité, cela n'advient pas par le défaut ou l'insuffisance du sacrifice de Jésus Christ offert en la croix, mais par leur propre faute.

Rejet des erreurs arminiennes. Le synode rejette les erreurs de ceux qui enseignent :

3. *Que Jésus Christ par sa satisfaction n'a mérité à personne assurément le salut même, et la foi, par laquelle cette satisfaction de Jésus Christ fût efficacement appliquée à salut, mais qu'il a seulement acquis au Père le pouvoir, ou une plénière volonté de traiter de nouveau avec les hommes, et leur prescrire de nouvelles conditions, telles qu'il voudrait, dont l'accomplissement dépendrait du libre arbitre de l'homme, et pourtant qu'il eut pu advenir, ou que nul ou que tous les hommes les accompliraient.*

III et IV Canons sur la corruption de l'homme, sa conversion à Dieu et de la manière de celle-ci.

14. Ainsi donc la foi est un don de Dieu, non parce qu'elle est offerte de Dieu au libre arbitre de l'homme, mais parce qu'en effet elle est conférée, inspirée et infuse en l'homme. Non pas aussi parce que Dieu donne seulement la puissance de croire, et que puis après il attende que la volonté de l'homme y consente, ou croie de fait, mais parce que c'est lui qui opère et le vouloir et le faire, voire qui opère tout en tous, produit en l'homme et le vouloir croire, et le croire même.

16. Or comme par la chute, l'homme n'a pas laissé d'être homme, doué d'entendement et de volonté, et le péché qui s'est répandu par tout le genre humain n'a pas aboli la nature du genre humain, mais l'a dépravé et tué spirituellement, ainsi cette grâce divine de la régénération n'opère point chez les hommes comme en des troncs et des souches de bois, ni n'ôte pas la volonté et ses propriétés, ni la force ou contraint pas contre son gré, mais la vivifie spirituellement, la guérit, corrige et fléchit, non moins doucement que puissamment, afin que la où auparavant dominait pleinement la rébellion et résistance de la chair, maintenant commence à régner la prompte et sincère obéissance de l'esprit, en quoi consiste le vrai et spirituel rétablissement et la liberté de notre volonté. [...].

Rejet des erreurs arminiennes Le synode rejette les erreurs de ceux qui enseignent :

5. *Que l'homme corrompu et animal peut si bien user de la grâce commune (par laquelle ils entendent la lumière de nature) ou des dons restés après la chute, que par ce bon usage, il peut peu à peu et par degrés obtenir une plus grande grâce, à savoir la grâce Evangélique ou salutaire, et le salut même, et que par tel moyen, Dieu de sa part se montre prêt de révéler Jésus Christ à tous [...].*

8. *Qu'en la régénération de l'homme, Dieu n'emploie pas des forces de sa toute puissance telles que par elles il fléchisse puissamment et infailliblement sa volonté pour croire et convertir, mais qu'étant posées toutes les opérations de la grâce, de laquelle Dieu se sert pour convertir l'homme, que toutefois l'homme peut résister à Dieu, et au s. Esprit, lors même que Dieu se propose et le veut régénérer, et qu'aussi l'homme lui résiste souvent en effet, tellement qu'il empêche entièrement sa régénération, voire qu'il demeure en sa puissance d'être régénéré ou de ne l'être point.*

V Canons sur la persévérance des saints

3. A cause des restes du péché habitant en nous, et des tentations du monde et de Satan, ceux qui sont convertis ne pourraient persister en cette grâce s'ils étaient laissés en leurs propres forces, mais Dieu est fidèle, qui les confirme miséricordieusement en la grâce qu'il leur a une fois conférée et les conserve puissamment jusques à la fin.

III. « Dordrecht entourée d'eau. Novembre 1421 et les suites » (Christoph Stucki)

La situation géographique

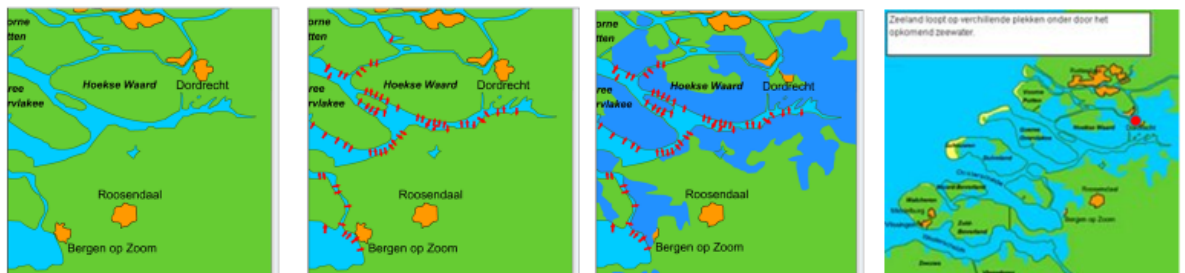


L'hydrologie de la région de Dordrecht



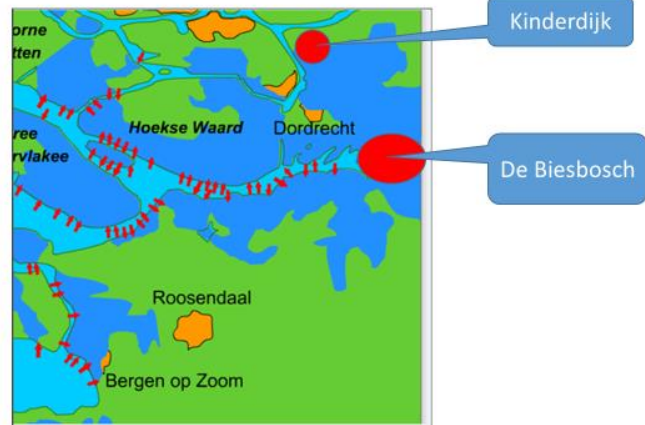
La dernière grande inondation du Zélande et de Dordrecht en 1953

Cette inondation très grave tuant des centaines de personnes a provoqué une réaction très forte dans tous les Pays-Bas. Le plan de construire des fermetures des bras de mer en cas de tempête est né de cette catastrophe. Depuis les «Deltawerken» ont été achevés et protègent efficacement les polders et digues.



Le schéma des grandes inondations du Zélande (ci-dessus) s'est répété plusieurs fois depuis la grande catastrophe de novembre 1421. A cette date, les rivières hautes et les vents ont ouvert le delta des fleuves Rhin et Meuse en bras de mer en engloutissant plusieurs villages et des terres fertiles. Depuis, Dordrecht était situé sur une île et disposait d'un accès direct à la mer.

Dordrecht sous l'eau en 1953



25.04.2019

5



Kinderdijk



La création des polders depuis le moyen âge (10^e siècle)

Peu d'humains peuvent établir leurs habitations dans la région à cause des fréquentes inondations des terrains. Avant le 10^e siècle, l'eau des marécages s'évacuait naturellement dans les rivières. Mais l'assèchement des tourbières par un réseau de drainage a eu pour conséquence un affaissement progressif des sols. Les premiers longs canaux de drainage datent du 11^e siècle.

Alors qu'au départ le drainage est naturel, l'eau s'écoulant vers les rivières à marée basse, le problème se complexifie avec l'affaissement des terrains. Des digues doivent empêcher l'eau des rivières de redescendre vers les champs asséchés.

L'inondation de la Sainte-Elisabeth, le 19 nov. 1421, a couvert l'ensemble des territoires autour de Dordrecht par de l'eau salée venant de la mer du Nord.

Mais malgré de nouvelles méthode de drainage et le rehaussement des digues, des inondations continuent à affecter la région.



25.04.2019

7

Depuis le Moyen-Âge, la gestion des digues et drainages est confiée à un Conseil



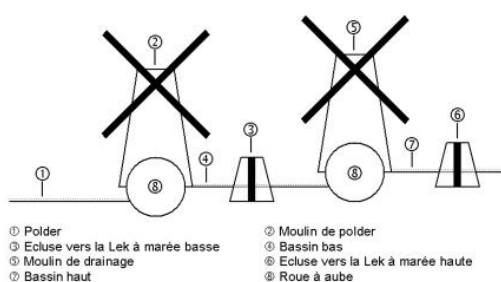
Cela fonctionne un peu de la manière d'une corporation qui gère les bisses. Toutes les communes riveraines sont représentées. Le président est nommé par le roi.

25.04.2019

8

L'assèchement des polders vers le Lek grâce aux moulins à vent

Dans les années 1738-1740, les premiers moulins à vent sont mis en service pour monter les eaux de paliers de 1,50 m



Après la Seconde Guerre mondiale, il a fallu le support de la reine pour sauver les moulins de la destruction.

25.04.2019

Evacuation moderne des eaux de drainage vers le Lek par trois vis d'Archimède



Vue sur deux vis d'Archimède de la station de pompage et l'écluse d'évacuation vers le Lek



25.04.2019



10

Parc national De Biesbosch (89.8 km2)



25.04.2019

11

Saulaie, habitat idéal pour le [castor](#)



Ces terres étaient auparavant émergées, habitées et cultivées. Les 18 et 19 novembre 1421, lors de l'[inondation de la Sainte-Élisabeth](#), l'eau a envahi la zone, créant une véritable mer intérieure. Peu à peu, les marées et les courants ont créé des îlots, des bourrelets de crue constitués de sédiments déposés par la Meuse et le Rhin qui entraient dans la zone par la Bergsche Maas et l'Amer pour la [Meuse](#) et via le Nieuwe Merwede pour le [Rhin](#). Les hommes ont cultivé et exploité de vastes roselières et des [joncs](#) sur ces [sédiments](#). Quand les sédiments piégés par les roseaux (qui jouent ici un peu le même rôle que les mangroves sous les tropiques) étaient suffisamment émergés, les saules colonisaient les vasières. Ils étaient également exploités (perches/osier). C'est l'un des derniers endroits d'Europe avec une marée d'[eau douce](#), créant une forme particulière d'écotone mouvant dans l'espace et le temps.

25.04.2019

12

La végétation du Biesbosch, épuration écologique de l'eau



Allons-y voir de plus près!

25.04.2019

13

IV. Guillaume le Taciturne (Léonard de Pury)

Petit historique succinct sur **Guillaume d'Orange-Nassau dit le Taciturne** considéré comme « le père » des Provinces-Unies du Nord des Pays-Bas (Union d'Utrecht 1579), Provinces qui ont accueilli le fameux synode de Dordrecht (nov.1618-mai 1619).



Portrait de la jeunesse de William I le silencieux, Prince d'Orange. Huile sur toile Anthonis Mor.

Guillaume de Nassau, né en 1533 (en Hesse) du comte Guillaume de Nassau-Dillenburg et de la comtesse Juliana Stolberg, tous deux luthériens et de souche allemande. Le jeune Guillaume hérite, à l'âge de 11 ans, de son cousin, mort au combat en 1544 à la tête d'un corps d'armée de l'empereur Charles Quint, de riches possessions aux Pays-Bas et en Bourgogne ainsi que de la Principauté d'Orange. L'empereur accepte l'exécution de l'héritage à condition que le nouveau prince d'Orange soit élevé dans la religion catholique. C'est ainsi que le jeune prince est éduqué à la Cour de l'empereur auprès de la sœur de ce dernier, Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Malgré son jeune âge, Guillaume est très apprécié de Charles Quint qui le prend en affection et lui accorde des privilèges comme d'assister à des conseils de gouvernement.

Guillaume gravit rapidement les échelons dans l'armée mais les chroniqueurs remarquent que c'est dans le domaine politique qu'il excelle par son allure heureuse et franche, sa grande faculté d'écoute, sa vivacité d'esprit, son éloquence et peu à peu ses dons de négociateur.

A l'abdication de Charles Quint, son fils Philippe II hérite de la couronne espagnole et Guillaume d'Orange entre au Conseil d'Etat des Provinces des Pays-Bas. Alors que Henri II, roi de France, négocie le traité de Paix de Cateau-Cambrésis (1559) avec la couronne d'Espagne (voir « Apologie » 1580), Guillaume (dans le camp espagnol), qui participe aux négociations, apprend incidemment de la bouche d'Henri II, le projet secret du roi d'Espagne d'exterminer les protestants notamment aux Pays-Bas, épisode dans lequel, lui Guillaume, aurait un rôle à jouer. Guillaume (officiellement catholique de confession), profondément choqué du projet parvient à dissimuler ses sentiments ce qui lui permettra de rester temporairement accepté dans le camp espagnol malgré ses reproches ouverts contre les persécutions anti protestantes du pouvoir dans les provinces des Pays-Bas. De cet épisode viendra le surnom de « Taciturne » (taiseux) que l'on aurait pu traduire par « prudent » attribué à Guillaume d'Orange. Ce dernier est nommé en 1559 stathouder de 3 Provinces des Pays-Bas par Philippe II.

Mais Guillaume tout en se disant fidèle à la couronne espagnole, ce qu'il restera encore bien des années, deviendra de plus en plus la tête de file du mouvement de résistance pas seulement contre les persécutions antiprotestantes du gouvernement mais aussi contre les atteintes aux libertés octroyées par les chartes des ducs de Bourgogne et du Brabant avant la mainmise absolutiste de la couronne espagnole. En 1564 Guillaume d'Orange déclare en séance du Conseil d'Etat : **« Je ne peux pas admettre que les souverains veuillent régner sur la conscience de leurs sujets et qu'ils leur enlèvent la liberté de croyance et de religion »**. En avril 1566 des centaines de gentilshommes et bourgeois (protestants et catholiques) des Pays-Bas dont les élites avaient rédigé un manifeste demandant au roi de changer sa politique religieuse et de supprimer l'Inquisition, déposent, auprès du gouvernement à Bruxelles, ce document appelé le **« Compromis des Nobles »** plus connu sous le nom de **« compromis des gueux »**. Guillaume d'Orange avant de cautionner le « Compromis » s'était assuré qu'il ne comportait rien de contraire au catholicisme ni de déloyal vis-à-vis de la Couronne espagnole.

Des événements confus s'ensuivirent et aboutirent en août 1566 à une violente flambée iconoclaste protestante fanatique dans plusieurs Provinces tant du nord que du sud ce qui allait compromettre la politique d'équilibre que Guillaume d'Orange cherchait à établir entre les modérés des 2 camps. Envoyé par le roi, de Madrid, le nouveau gouverneur, le duc d'Albe, à la tête d'une armée de 25'000 hommes va faire régner 6 ans de terreur (traisures et tortures) provoquant des milliers d'exécutions et des massacres non seulement parmi les protestants mais aussi les catholiques qui n'acceptaient pas tous la soumission à la couronne espagnole. Mais la répression implacable renforce la volonté de résistance des sujets des Pays-Bas avec notamment les exploits maritimes des « gueux de mer » contre la marine et les forces espagnoles. Guillaume d'Orange qui avait été banni des Pays-Bas dès 1568 se réfugie sur ses terres d'origine en Hesse et avec ses compagnons constitue difficilement une armée et revient aux Pays-Bas avec plus de 20'000 hommes en juillet 1572. Aussitôt lors d'une assemblée tenue par les chefs des révoltés de plusieurs Provinces du nord à Dordrecht, il est reconnu comme Stathouder des dites Provinces. Les insurgés promettaient fidélité à Guillaume qui s'engageait à ne pas entreprendre de négociations sans leur participation. En octobre 1573 Guillaume d'Orange devient officiellement calviniste. Luthérien de naissance, devenu catholique à 11 ans et élevé à la cour espagnole afin de pouvoir bénéficier de l'héritage monumental que l'on sait (après négociations serrées entre Charles Quint et le père de Guillaume, luthérien et allemand !) revient donc dans le giron réformé mais dans la branche calviniste. Il s'agit sans doute d'un choix personnel mais qui ne pouvait que l'aider à obtenir la confiance des réformés calvinistes plus ou moins majoritaires dans certaines Provinces du Nord. Cependant Guillaume était connu pour sa défense de la tolérance et la liberté de conscience, qualités morales qui ont été une constante dans sa vie et qui lui ont causé bien des difficultés tant avec les ultras protestants que les ultras catholiques.

De 1573 à 1576 des tentatives de compromis aboutiront après la mise à sac et les « furies espagnoles » d'Anvers, à l'accord de la « Pacification de Gand » en novembre 1576. Guillaume d'Orange conserve l'idée que lui avait transmise Charles Quint de fédérer les 17 Provinces des Pays-Bas. Mais le nouveau gouverneur général des Pays-Bas Alexandre Farnèse va tenter de diviser pour régner en s'appuyant sur la majorité catholique des provinces méridionales et obtiendra par l'**Union d'Arras (5.1.1579)** le regroupement des Province du Sud sous l'autorité espagnole ce qui pousse les Provinces du Nord à renforcer leur fédération par l'**Union d'Utrecht (23.1.1579)**. L'espoir de Guillaume d'Orange d'une union des 17 Provinces des Pays-Bas où vivraient en paix catholiques et réformés, francophones et néerlandophones, s'éloigne, et la rupture avec l'Espagne se concrétise par la mise au ban de Guillaume d'Orange en juin 1580 avec promesse de récompense à qui l'assassinerait. A quoi Guillaume d'Orange, assisté d'un collectif répond par la publication de l'« **Apologie** » en décembre 1580 réfutant la mise à ban et prônant la liberté de conscience (texte que Voltaire qualifiera d'« un des plus beaux monuments de l'histoire »). En Juillet 1581 les Etats-Généraux proclament Guillaume d'Orange « chef du gouvernement » ainsi que la déchéance de Philippe II. A l'instigation de ce dernier, **Guillaume d'Orange est assassiné le 10 juillet 1584** à Delft. L'émotion fût très vive dans les Provinces du Nord et parmi ceux qui appréciaient sa défense des libertés vis-à-vis de l'absolutisme de la monarchie espagnole. De gros revers militaires s'en suivirent pour l'insurrection néerlandaise que Maurice Nassau, fils de Guillaume le Taciturne, effaça dès 1595 avec la reconquête des provinces septentrionales. Ce n'est qu'au Traité de Westphalie en 1648 que l'Espagne reconnaîtra l'indépendance des Provinces-Unies septentrionales, tout en conservant pour quelques temps sa domination sur les Pays-Bas du sud.

Guillaume d'Orange aura donc guidé les Provinces Unies des Pays-Bas dans la conquête de leur indépendance et dans leur destin de terres d'accueil pour de nombreux exilés et proscrits (Descartes, Spinoza, Bayle, etc). Si la postérité a retenu la fameuse devise attribuée au Taciturne : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer » on retiendra aussi la belle devise qu'il a héritée de son cousin René de Nassau de Chalon « Je maintiendrai » et qui demeure encore aujourd'hui la devise des Pays-Bas.

Bibliographie : Guillaume Le Taciturne, Bernard Quilliet / Encyclopaedia Universalis/ Marie Desclaux, Herodote/ Wikipedia/ Encyclopédie du Protestantisme (Labor et Fides),

V. Synode de Dordrecht (vu par le Prof. Fred van Lieburg)

Synode de Dordrecht [ou Dordt, Dort]. À partir de 1563, les Églises réformées wallonne et néerlandaise organisaient aux Pays-Bas des synodes généraux. Initialement, ils étaient tenus clandestinement dans le Sud, mais en 1571 à Emden*, alors la cité du refuge, et après la Révolte successivement à Dordrecht (1578), Middelbourg (1581) et La Haye (1586) en Hollande et Zélande. Ces synodes étaient composés de pasteurs (*predikanten*) et anciens (*ouderlingen*) députés par les consistoires locaux, en passant par les classes régionales et les synodes particuliers ou provinciaux qui étaient les organes directeurs au niveau intermédiaire. Du temps de la République (1588-1795), un seul synode général ou national a eu lieu, par exception à la règle fixée par les États-Généraux qui, se réclamant de l'autonomie des provinces affirmée par l'Union d'Utrecht (1579), ne toléraient pas d'instance supra-provinciale à l'intérieur de l'Église publique. Cette exception était le Synode de Dordrecht tenu en 1618-1619, qui était devenu politiquement inévitable en raison de l'escalade des tensions religieuses lors de la Trêve (1609-1621).

Ces troubles trouvaient leur origine dans une polémique théologique de niveau académique, mais remontaient à des frictions plus profondes entre l'Eglise et l'État. Les régents des villes et campagnes néerlandaises avaient du mal à confier à des pasteurs réformés les fonctions publiques de l'Église catholique démantelée. Inversement, l'Église publique était peu disposée à reconnaître à l'État non seulement le *jus circa sacra* (soutien financier, nominations) mais aussi le *jus in sacra* (confession, règlement d'ordre, discipline). Dans ce champ de tensions, les disputes tenues entre 1602 et 1608 à la faculté de théologie de Leyde entre les professeurs Franciscus Gomarus* et Jacobus Arminius* faisaient fonction de champ d'essai. Elles tournaient autour de la doctrine de la prédestination, soit l'élection divine de l'homme au salut éternel ou son rejet et damnation. Gomarus défendait la conception augustinienne et calviniste de la grâce souveraine, tandis qu'Arminius proposait une revalorisation de la responsabilité de l'homme, en postulant que la décision éternelle de Dieu avait tenu compte de sa préscience à l'égard de la foi des élus.

La débat qui faisait rage parmi les professeurs, étudiants et pasteurs reçut une dimension politique lorsqu'en 1610 sous la conduite de l'avocat général Johan van Oldenbarnevelt* une *Remontrance* (*Remonstrantie*) fut déposée auprès des États de Hollande. Mené par le prédicateur de la cour Johannes Wtenbogaert (1557-1644), un groupe de pasteurs demandait par cette pétition une révision de la *Confessio Belgica** (1561) et du Catéchisme de Heidelberg (1563). En prévision d'une conférence à La Haye, un autre groupe de pasteurs présenta en 1611 une *Contre-Remontrance*, ce qui alluma le débat entre les remontrants et les contre-remontrants. Une 'résolution en vue de la paix des Églises' proposée en 1613 par le juriste Hugo Grotius* eut un effet contraire. La convocation largement souhaitée d'un synode national demeura cependant bloquée par les États de Hollande. Mais en 1617, le prince Maurice, stathouder et commandant de l'armée, s'engagea ouvertement dans le conflit au bénéfice des contre-remontrants, surtout après l'adoption de la 'Résolution aiguë' (*Scherpe resolutie*) par les États de Hollande au 4 août 1617 qui, en augmentant le pouvoir des États et des villes au détriment de celui du prince, approcha la guerre civile. Maurice arrêta alors Oldenbarnevelt et Grotius, changea la composition de la régence des villes réfractaires, et contraignit ainsi à approuver la décision des États-Généraux (11 novembre 1617) de tenir un synode national. Ni La Haye ni Utrecht ne fut désignée comme lieu de réunion, mais Dordrecht, la première ville de Hollande en rang, de tendance contre-remonstrante, sise à l'abri des dangers et d'accès commode.

Les États-Généraux invitaient les huit synodes provinciaux des Églises néerlandaises (une en chaque province, mais deux en Hollande) et le synode des Églises wallonnes à nommer des députés. Les sept assemblées d'États provinciaux furent invitées à envoyer non seulement des professeurs de théologie, mais aussi des commissaires politiques. D'autres invitations furent expédiées aux gouvernements protestants (Angleterre, Écosse, France, le Palatinat, Hesse, Suisse ; en deuxième ressort aussi Brême, Emden, Genève, Nassau-Wetteravie et

Brandebourg). Le 17 juillet 1618 l'ambassadeur de la République en France Gideon van den Boetzelaer, baron de Langerack (1569-1634), rendit visite au roi Louis XIII à Paris, et au mois de septembre il se présenta au synode réformé des Cévennes. Quatre pasteurs réformés – Pierre du Moulin (1568-1658), André Rivet (1572-1651)*, Daniel Chamier (1564-1621) et Jean Chauve (1578-1649) – s'étaient déjà mis en route lorsque, par ordonnance du 15 octobre 1618, le roi leur interdit de participer au synode. Catholique gallican, le roi sentait un danger en l'association des huguenots français avec leurs alliés étrangers. En fin de compte, Brandebourg renonça également à participer.

Après une journée générale de jeûne et de prière (17 octobre 1618), le synode fut ouvert le 13 novembre 1618 par une prière publique dans la Grande Église de Dordrecht. Les séances avaient lieu dans le Kloveniersdoelen, un bâtiment de la milice urbaine. Le corps de 18 commissaires politiques, muni de son propre secrétaire Daniel Heinsius (180-1655)*, se conformait à l'instruction secrète que les États-Généraux leur avaient donnée en faveur du bien public, de la paix et de l'unité dans l'Église et la société, et de la religion chrétienne réformée. C'est sous leur direction générale que le synode ecclésiastique, composé de 37 pasteurs, 19 anciens, 5 professeurs et 23 membres étrangers, se consacra aux affaires spirituelles sous la présidence du pasteur frison Johannes Bogerman (1576-1637). Tout comme dans les séances des États-Généraux, chaque section provinciale (ou nationale) se formait un jugement indépendant, à la suite de quoi le président formulait une conclusion. Au cours des premières semaines, on discuta d'une nouvelle traduction de la Bible à partir des langues originales (réalisée en 1637, la Bible des États*), de l'enseignement religieux, du baptême des 'enfants païens' dans les Indes Orientales, de la formation des pasteurs et de la censure des livres.

Le 16 novembre 1618, les commissaires politiques citèrent quinze théologiens remontrants à comparaître devant le synode. Sous la conduite du professeur Simon Episcopius (1583-1643) ils s'y présentèrent le 6 décembre. Après quelques semaines de discussions sur une procédure équitable, le président les renvoya le 14 janvier 1619 à l'instigation des commissaires politiques. Ensuite on examina les conceptions arminiennes sur la base de leurs publications. Pour réfuter les cinq articles de la *Remonstrance*, le synode formula cinq propositions positives :

1. Dieu élit certains pécheurs inconditionnellement, souverainement et immuablement au salut, et en laisse d'autres dans leur état de perdition.
2. La justice de Dieu est satisfaite par la mort du Christ : dans la prédication, ce message est reçu dans la foi ou rejeté dans l'incroyance.
- 3 et 4. Puisque l'homme est totalement dépravé, sa renaissance est due à la grâce efficace.
5. Les saints restent pécheurs mais ne peuvent pas perdre leur foi, car renaissance et rénovation sont l'œuvre de Dieu.

À noter que ces cinq articles diffèrent légèrement du sigle anglais mnémotechnique *TULIP*, qui fut formulé plus tard pour définir le calvinisme : *Total depravity, Unconditional election, Limited atonement, Irresistible grace, Perseverance of the saints*.

Les 'Canons de Dordrecht' (*Canones*, en latin) furent souscrits par tous les membres du synode le 23 avril 1619, et lus en traduction néerlandaise dans la Grande Église le 6 mai suivant sous une grande affluence. Les étrangers prirent congé le 9 mai, et le 13 de ce mois (le matin même où Oldenbarnevelt fut décapité à la Haye !) débutèrent les *post-acta* du synode. Ces actes avaient pour but de réviser l'organisation du culte, approuvée en 1586 par le comte de Leicester mais inégalement suivie dans les différentes provinces en raison de l'autonomie des régences dans les procédures de nomination des pasteurs et maîtres d'école. Le 28 mai 1619 on s'accorda sur un texte à remettre aux États-Généraux, et le lendemain le synode fut clos par un service public dans la Grande Église. Le 2 juin, une commission rapporta les décisions du synode aux États-Généraux à La Haye ; ceux-ci approuvèrent les Canons et faisaient suivre vers les États provinciaux le règlement d'organisation du culte (*Kerkorde*). Le 3 juillet 1619, l'occasion fut donnée aux pasteurs remontrants de signer un 'acte d'abdication', ce qui coûtait leur emploi à environ 140 ministres.

À court terme, le Synode de Dordrecht a rétabli la paix dans la République et restauré la confiance en l'autorité du stathouder et des États-Généraux. Comme la guerre contre l'Espagne reprit dans le cadre européen de la Guerre de Trente Ans (1618-1648), ce rétablissement devenait une nécessité politique et militaire. Le sort d'Oldenbarnevelt n'en demeure pas moins tragique. En son temps, l'opinion publique disqualifia sa confiance en l'alliance avec la France comme une forme d'intelligence avec l'ennemi catholique, mais l'histoire lui a donné raison. A long terme la relation entre l'Église et l'État s'est révélée aussi instable qu'avant le synode. L'orthodoxie consacrée n'a pu éviter de nouveaux conflits théologiques, et encore moins les développements dans l'histoire des idées, de la société et de la culture qui ont finalement miné l'Etat confessionnel.

La tableau du synode que la régence de Dordrecht commanda en 1621 symbolise, par les nombreuses images qui en furent dérivées, le rôle que cet événement joue comme lieu de mémoire dans l'histoire des Pays-Bas et du calvinisme international. L'inspection rituelle triennale des autographes du synode et de la Bible des États à La Haye et Leyde par des délégations de toutes les provinces a confirmé jusqu'en 1795 le rôle du synode dans le droit public. Toutes les Églises réformées reconnaissent encore les Canons de Dordrecht comme élément constitutif de la confession de foi. Dans le monde entier (en Amérique du Nord et Afrique du Sud comme en Indonésie) elles s'orientent à la lettre ou dans l'esprit sur l'organisation ecclésiastique (*Kerkorde*) promue par Dordrecht. Le bâtiment où le synode eut lieu, le Kloveniersdoelen, fut démoli en 1857, mais la ville célèbre toujours le souvenir d'un événement dont l'importance dans l'histoire religieuse et théologique est unanimement reconnue – le seul synode protestant vraiment international et l'exemple précoce d'une conférence européenne au sommet, marquée par l'entrelacement de la politique et de la religion qui n'a rien perdu de son actualité.

Bibliographie.

Aza Goudriaan & Fred van Lieburg (dir.), *Revisiting the Synod of Dordt (1618-1619)* (Leyde: Brill, 2011).

Don Sinnema, 'The French Reformed Churches, Arminianism, and the Synod of Dort (1618-1619)', in: Martin Klauber (dir.), *The Theology of the French Reformed Churches: From Henri IV to the Revocation of the Edict of Nantes* (Grand Rapids: Reformation Heritage Books, 2014), 98-136.

Donald Sinnema, Christian Moser & Herman J. Selderhuis (dir.), *Acta et Documenta Synodi Nationalis Dordrechtanae (1618-1619)*, vol. 1: *Acta of the Synod of Dordt* (Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2015).

Fred van Lieburg (traduction Willem Frijhoff)

CHRONOLOGIE⁶

1421	Tempête dite de la Sainte Elisabeth à Dordrecht
1500	Naissance de Charles-Quint
1506-1555	Règne de Charles-Quint sur les Pays-Bas
1517	Luther affiche ses thèses à Wittenberg
1520	Premier Placard contre les luthériens, durci en 1521, 1523, 1527, 1535, 1550
1522	Instauration de l’Inquisition
1523	Exécution des premiers luthériens, à Bruxelles
1533-1535	Episode messianique et révolutionnaire du « Royaume de Dieu », à Münster
1545-1563	Concile de Trente
1555	Paix d’Augsburg
1555-1598	Règne de Philippe II d’Espagne, Seigneur des Pays-Bas
1556	Création des premières églises calvinistes
1559	Paix de Cateau-Cambrésis, réouverture des frontières avec la France
1561	<i>Confessio Belgica</i>
1563	Fondation multiples d’églises calvinistes, Sud des Pays-Bas
1564	Guillaume d’Orange, dit le Taciturne, plaide la modération de la Répression
1565	Philippe II confirme les « Placards de Sang » de 1550
1566	Iconoclasme
1566-1567	Autorisation du culte public calviniste, là où des prédications ont eu lieu auparavant
1567	Rétablissement du catholicisme ; Création du Conseil des Troubles (ou « Conseil de Sang »)
1568-1648	Révolte des Pays-Bas (appelée guerre de 80 ans)
1571	Le premier Synode énéral du calvinisme néerlandais se tient à Emden
1572	Union de Dordrecht, regroupant les provinces « Libres » ⁷
1575	Fondation de l’Université de Leyde
1578	Paix de religion de Guillaume le Taciturne
1581	Placards anti-catholiques publiés dans la République, réitérés en 1622, 1629, 1641 et 1649

⁶ Larges extraits tirés de NIJENHUIS, Andreas, *Les Pays-Bas au prisme des Réformes (1500-1650)* in : PARKER, Charles, H., *The Reformation of Community, Social Welfare and Calvinist Charity in Holland, 1572-1620*, Cambridge University Press, New York, 1998, p. 126-128.

⁷ Dans le Couvent des Augustins qui abrite aujourd’hui le Musée « De Het Hof »

- 1597 Autorisation accordée aux juifs d'Amsterdam de faire profession de la confession juive
- 1610 Création des premières communautés séfarades à Amsterdam
- 1618-19 Dissentions religieuses entre arminiens et gomaristes ; Synode de Dordrecht**
- 1619 Exécution de Johan van Oldenbarnevelt. Emprisonnement à vie de Hugo de Grotius
- 1629 Ouverture de la première église dissimulée arminienne à Amsterdam
- 1635 Création d'une communauté ashkénaze à Amsterdam
- 1639 Construction de la première Synagogue séfarade dissimulée d'Amsterdam
- 1648 Traité de Münster, indépendance formelle de la République
- 1651 La Grande Assemblée de la Haye confirme le statut public de l'Eglise Réformée

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- CAMPI, Emidio, *Giovanni Diodati et sa traduction de la Bible en italien*, conférence donnée au Musée International de la Réforme, le 9 novembre 2007 (voir : www.musee-reforme.ch « Amidumir/conférences »)
- DERMANGE, François, *L'Ethique de Calvin*, Labor & Fides, Genève, 2017.
- NIJENHUIS, Andreas, *Les Pays-Bas au prisme des Réformes (1500-1650)* in :
- PARKER, Charles, H., *The Reformation of Community, Social Welfare and Calvinist Charity in Holland, 1572-1620*, Cambridge University Press, New York, 1998.
- QUILLIET, Bernard, *Guillaume le Taciturne*, Fayard, Paris, 1994.
- SHORTO, Russel, *Amsterdam, A History of the World's Most Liberal City*, Vintage Books, New York, 2013.
- LENOIR, Frédéric, *Le miracle Spinoza*, Fayard, Paris, 2017.
- VAN EIJNATTENT, Joris/VAN LIEBURG, Fred, *Niederländische Religionsgeschichte*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 2011.
- YALOM, Irvin, *Le problème Spinoza*, Livre de poche, Paris, 2018.

Organisation

Jean-Jacques Forney, Evelyne Fiechter-Widemann, Brigitte Weber, Christoph Stucki et Léonard de Pury avec la collaboration à Genève de Jean-Daniel Payot, Bernard Buunk, pasteur et de Samantha Reichenbach (MIR), et à Dordrecht de Frits Hiemstra, coordinateur de la Fondation de la préservation de la cathédrale (Grote Kerk) et du Rév. Paul Wansink, pasteur de la Grote Kerk

TABLE DES MATIERES

Page de garde	p.1
Détails pratiques (vols, hôtels)	p.2
Liste des participants	p.3
Attribution des chambres	p.4
Répartition des participants dans 4 groupes	p.5
Programme du voyage détaillé du voyage (français)	p.6
Programme du voyage détaillé du voyage (anglais)	p.7
Carte de Dordrecht (avec lieux importants pour le présent voyage)	p.8
Présentation générale du voyage- Introduction aux contributions scientifiques	p.9
<i>Le calvinisme en mouvement</i> (Evelyne Fiechter-Widemann)	p.10-11
Les cinq canons de Dordrecht (Olivier Fatio)	p. 12-15
Dordrecht entourée d'eau (Christoph Stucki)	p. 16-19
Guillaume le Taciturne (Léonard de Pury)	p. 20-21
Le Synode de Dordrecht vu par le Prof. Fred van Lieburg	p. 22-24
Chronologie	p. 25-26
Bibliographie sommaire	p. 27
Table des matières	p. 28